

JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-100 du 25 Mars 1985

chargeant le Camarade **Didier DASSI**, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 22 Mars 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 22 Mars 1985, le Camarade **Didier DASSI**, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade **Hospice ANTONIO**.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Mars 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MFE-  
MJIEPSP 10 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chnac. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-